



Accident voiture avec scooter

Par **syl59110**, le **05/05/2011** à **22:50**

Bonjour,rnJ'ai eu ce soir un accident avec un scooter. Je venait de finir de laver ma voiture avec mon copain et voulait sortir du carshère . J'ai donc mis mon clignotant a gauche et attendu de pouvoir passer car le feux été rouge pour les autre véhicule. Une voiture me laisse passer, je m'avance donc tranquillement (sans gêner la voie réservée aux bus) car d'autre voiture arrivaient de ma droite dans le sens contraire. Quand toutes les voiture son passé j'ai un peu accéléré pour m'engagé a gauche (toujours avec mon clignotant) et paf sans que je mi attend un scooter déboule a toute allure et je 'l'embouti de l'avan : resultat monsieur se relève boite et sort le scooter au devant de ma voit donc rien de grave pour lui et m'insulte alor qu'il été en exces de vitesse et qu'il dépassé une file de voiture par la gauche sur la voie en sens contraire et que mon véhicule été visible ainsi que mon clignotant. la police été dans la file qui avai le feu rouge et mon certifier qu'il roulé trop vite. Suis je en tor ou pas au vu des assurance sachant qu'au momen du choc je tournais à gauche et le scooter empiétait sur la partie de la chaussée reservé à la circulation en sens inverse. J'atten des réponses et n'hésitait pas à me l'envoyé par mail rnMerci d'avance

Par **chaber**, le **06/05/2011** à **07:33**

Bonjourrnrvous sortiez d'un lieu privé, la station de lavage. Votre responsabilité est à priori engagée.rnrnLe scooter a-t-il franchi le eu rouge? Est-ce mentionné sur le constat amiable?rnLes forces de police sont-elles intervenues notamment en dressant PV au scooter franchissant un feu rouge?

BonjourrrrrIl n'est pas évident de vous comprendre, vos explications étant des plus confuses.
rrrrLe clignotant indique une intention de..., mais ne donne pas la priorité.rrrrUn
automobiliste nous laisse passer, ce n'est pas pour autant que l'on doit s'engager sans faire
preuve de prudence. rrrrReste posée la question des feux tricolores, mais si le véhicule vous
a laissé passer c'est qu'il circulait et donc que le feu n'était pas encore passé au rouge. Sous
réserve d'avoir bien compris vos explications. rrrrPeu importe la vitesse, le scooter arrivant à
votre droite avait la priorité. rrrrSelon la convention IRSA, vous seriez en tort (100%),
rrrrCordialementrrrrrrrrrr[citation]**Ces informations ne sauraient remplacer la**
consultation de votre Conseil habituel ou de tout autre professionnel du droit[/citation]

bonjour, rnla voiture ma laisser passer car le feux été rouge pour elle et le scooter venait de ma gauche et non de ma droite. Il est arrivé a toute allure en empiétant sur la voie en sens inverse (qui eux avait le feu vert), il ma donc couper ma route puisqu'il y a eu un choc frontal sur ma voiture (en sachant que j'étais au point de patinage au moment du choc)

Bonjour
Voyez comme quoi la façon de s'exprimer peut parfois entraîner des problèmes de compréhension. L'important est que nous nous soyons compris et que l'on puisse vous aider.
Si le feu était au rouge pour elle, la voiture ne vous a pas laissé passer, elle était arrêtée par le feu et c'était votre tour de passer. Une voiture laisse passer quand son conducteur marque l'arrêt pour vous laisser passer alors que rien ne l'y oblige. Par courtoisie par exemple ou conscient que si vous quittez la station de lavage, s'il ne le fait pas personne ne le fera et surtout qu'il n'y a pas de danger à le faire.
Avec cette nouvelle explication, nous sommes tentés de vous donner raison. Ce qui vous est arrivé est un problème récurrent des deux roues.
"Au moment du choc je tournais à gauche et le scooter empiétait sur la partie de la chaussée réservé à la circulation en sens inverse".
L'important c'est ça.
Un petit croquis ce serait possible ? En précisant le lavage voiture que vous quittiez, les voies de circulation et les feux, vos deux véhicules. Un petit scan du croquis à l'adresse alterego.assures@orange.fr
J'aimerais être pouvoir vous répondre de manière plus formelle "soyez tranquille vous avez 100% raison".
Cordialement

[citation]Un petit croquis ce serait possible ?[/citation] c'est le croquis sur le constat qu'il faudrait

Par **chaber**, le **06/05/2011** à **17:42**

Si vous avez rempli un constat amiable quelles sont les cases cochées?

Par **syl59110**, le **06/05/2011** à **17:54**

j'établie le constat avec mon assureur lundi matin mais au vu de l'appel téléphonique que j'ai reçu de l'assurance, je devrai cocher "virer à gauche"

Par **OFOULOUX**, le **09/06/2011** à **00:15**

BonjourrrrrnVous pouvez faire examiner votre constat par un négociateur assurance pour avoir les responsabilités en présence